

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

<p>La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.</p>	<p>RÉDACTION 76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.</p>	<p>ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne</p>	<p>PRIX DE L'ABONNEMENT</p>				<p>LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16^{de} de chaque mois.</p>	<p>Gérant : C. GUICHARD Imprimerie de H. STROCK, Lyon.</p>	<p>Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.</p>
			<p>Ville de Lyon. Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr.</p>	<p>Département du Rhône 11 — 22 — 44</p>	<p>Département limitrophes 12 — 23 — 46</p>	<p>Autres départements. 13 — 25 — 48</p>			

Lyon, le 12 Mai.

On se plaint, avec quelque raison, que les affaires vont mal et que le malaise tend à s'aggraver dans des proportions inquiétantes. Sans attribuer exclusivement cet état fâcheux à la situation politique que nous a faite le 24 mai, on ne saurait, toutefois, soutenir qu'elle y soit complètement étrangère.

Certains journaux qui, d'habitude, et pour les besoins de leur cause, cultivent le paradoxe avec quelque habileté, ont trouvé un moyen assez ingénieux de détourner de sa véritable origine le mal dont souffre aujourd'hui la France. Ils ne sauraient le nier : mais ce n'est pas au régime dont ses patrons nous ont gratifié qu'il faut en demander compte, mais bien à M. Thiers. — Qu'il soit au pouvoir ou qu'il n'y soit plus, il va sans dire que c'est M. Thiers qui fait tout le mal.

Et voici comment ces bonnes âmes expliquent la chose. C'est vraiment assez nouveau et inattendu. « A Bordeaux, l'Assemblée, disent-ils, dans son immense majorité, était monarchique. Or, c'est M. Thiers qui a empêché l'Assemblée de faire la monarchie » (!)

Une pareille fable, on en conviendra, ne mériterait pas d'être relevée, si une regrettable apathie d'esprit et une facilité singulière à accepter sans réflexion ni contrôle les opinions les plus excentriques, ne caractérisait pas une bonne part du public français.

Nous nous permettrons, en conséquence, de demander aux inventeurs de cette mystification, sur laquelle des quatre ou cinq monarchies qui partagent les goûts de ses membres, cette majorité se serait mise si aisément d'accord. Et puis est-il bien vrai que cette majorité fut monarchique au point qu'on veut bien le dire ?

Ainsi qu'on l'a fait souvent observer, ces honorables représentants qui ont fait depuis tant de bruit de leurs opinions royalistes s'étaient bien gardés de faire à leurs électeurs des déclarations monarchiques. On pourrait même établir sans difficulté que la majorité de la Chambre actuelle n'a été élue en février 1871, qu'après avoir fait des déclarations républicaines; mais il serait sûrement beaucoup moins aisé de retrouver, dans les instructives professions de foi qui furent produites à cette époque, celles qui auraient affirmé les préférences monarchiques de leurs auteurs. « C'est là un détail, fait observer un de nos confrères, qui a toujours été négligé par les journaux royalistes. Sans doute, ajoute avec finesse le *Bien public*, il a pu arriver que certains députés aient changé de convictions politiques et que, nommés sur des déclarations républicaines, ils se soient *laisés gagner* aux idées monarchiques. Mais les *palidontes* ne doivent pas être constituantes ? »

Nous nous garderons de prendre au pied de la lettre la conclusion de notre confrère, car nous sommes convaincus que son hypothèse sur la versatilité de certains membres de la majorité est purement imaginaire, et que ceux d'entre eux qui criaient si bien : vive la république en février 1871, seraient à l'occasion tout disposés à recommencer. Leur changement n'est sans doute qu'apparent, et nous ne doutons pas qu'ils ne s'empresent de revenir à leurs anciennes déclarations dès qu'ils se sont aperçus de leur méprise.

Nous pouvons leur assurer que ce ne sera pas le commerce qui s'en plaindra.

Les démentis se succèdent au sujet des prétendues révélations du *Times*, relatives aux propositions d'alliance offensive contre la France, présentées au roi d'Italie par M. de Bismarck.

Nous avons reçu ce matin un télégramme qui nous apprend que le gouvernement du Quirinal dément officiellement les propos attribués tant à Victor-Emmanuel qu'au chancelier de l'empire allemand, et, de son côté, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie en tête de ses colonnes une note dans le même but.

Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt cette note dont on trouvera le texte dans nos Informations politiques. Le démenti que donne au correspondant du *Times* l'organe de M. de Bismarck est loin d'être aussi formel qu'on aurait pu s'y attendre. On remarquera surtout que dans ses dernières lignes ce document insiste d'une façon assez significative sur l'hypothèse du désir que pourrait quelque jour éprouver l'Italie de revendiquer la Savoie et Nice.

Il semblerait difficile de comprendre, sans y ajouter l'idée d'une certaine perfidie, le sens de semblables suggestions. Ce que, par exemple, pas un seul Français ne comprendra, c'est que la France peut être jamais amenée à faire de l'abandon de Nice et de la Savoie, en faveur de l'Italie, le prix d'une alliance quelconque.

INFORMATIONS POLITIQUES

À l'occasion de la rentrée de la Chambre le *Nord*, organe russe, qui se publie à Bruxelles fait les réflexions judicieuses que voici :

Jamais peut-être l'opinion publique n'était aussi impatiente de voir les députés revenir à Versailles et se remettre à leur tâche, dût même la session qui s'ouvre demain conduire à quelque crise plus ou moins grave à propos de ces fameuses lois constitutionnelles, qui semblent n'avoir été mises en avant que pour devenir, entre les mains des partis, un nouveau supplice de Tantale pour la France. Mais il n'y a pas de ces crises funestes; il en est aussi de salutaires, en politique comme en médecine, et si une de ces dernières devait se produire prochainement à la Chambre de Versailles, le pays assurément ne s'en plaindrait pas.

Ce qui est positif, c'est que la situation actuelle, mal définie, pleines d'équivoques, où l'on ne sait ni ce que l'on est ni où l'on va, ne saurait se prolonger impunément. Il faut que la France en sorte, si elle veut reprendre la place qui lui convient, et il est permis d'espérer qu'elle en sortira prochainement.

Il est possible qu'à la faveur de la composition actuelle de l'Assemblée on réussisse à imposer des compromis répondant plus aux intérêts des partis qu'aux vœux du pays; mais ce ne serait là qu'un édifice bâti sur le sable, et qui ne tarderait pas à s'écrouler sous l'impulsion de l'action pacifique, mais énergique, persistante et partant irrésistible, du suffrage populaire.

On communique à l'Indépendance belge les renseignements suivants sur la grande question de la transmission des pouvoirs :

Vous savez déjà que, quant à la transmission des pouvoirs, on s'en réfère complètement aux deux Chambres pour parvenir à une vacance, au cas, je ne dirai pas de démission, mais de décès du président de la république. Il paraît que le projet de loi ne doit pas supposer le cas de démission, tant on est certain des fermes

intentions du maréchal de garder le pouvoir; l'indépendance du ministre-rédacteur ne va que jusqu'à prévoir la mort; mais on ne voit pas, en tout état de cause, pourquoi l'acte et même l'extrême droite repousseraient une éventualité qui permettrait aux deux Chambres réunies, au cas de mort du maréchal, de proclamer nettement la monarchie, si deux majorités peuvent s'entendre. On assure de plus que tout ce qui aura trait dans le même document aux pouvoirs du maréchal, les fera considérer comme rigoureusement et exclusivement personnels. C'est exactement ce que veut l'extrême droite et l'on se demande alors sur quel elle motiverait sa dissidence.

Il est certain aussi, qu'en ce qui a trait à l'Union, que la droite et même l'extrême droite voteront la loi électorale, celle de la presse et toutes les lois de compression qu'il plaira au gouvernement de proposer. Mais on assure toujours que, à part la question de scrutin de liste ou d'arrondissement, le groupe de l'Appel au peuple est absolument décidé à rejeter la loi électorale.

En résumé, tout cela est fort triste. On se demande pourtant s'il est possible que l'on continue à tenir la France dans l'ignorance de ses destinées, dans l'impuissance de travailler, de s'organiser, de se créer des échéances assurées.

À propos des révélations du *Times*, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie la note suivante :

Le correspondant parisien du *Times*, d'ordinaire prudent et bien informé, a probablement puisé cette fois-ci à une source douteuse, sur la nature de laquelle nous aurons peut-être à nous expliquer prochainement. La rédaction du *Times* paraît avoir eu quelques doutes à l'endroit des détails et de la couleur de ce récit, car elle ne l'a inséré que dans des contours vagues et après l'avoir dépouillé de toute tendance de nature à troubler la paix. Nous regrettons néanmoins qu'une feuille de l'importance du *Times*, servant un but qu'elle ne connaît peut-être pas, aide à entretenir les inquiétudes non fondées de l'opinion publique de l'Europe.

Nous croyons qu'il est impossible que le roi d'Italie ou ses agents aient fait sur la rencontre personnelle qui a eu lieu ici des communications ayant la forme et la tendance que leur a données le correspondant du *Times*; supposer cela, ce serait les croire capables de mauvais foi.

Les cercles gouvernementaux d'ici nient de la façon la plus catégorique que des ouvertures pareilles aient été faites.

Ce qu'il est juste de dire et ce qui est dans la nature des choses, c'est que, si la paix était menacée, l'Allemagne et la France auraient intérêt à obtenir l'alliance de l'Italie. Sans doute, ses expériences passées prouvent que l'Allemagne aurait peu de chance de l'obtenir, car en 1870 les sympathies de l'Italie étaient décidément favorables à la France. L'Allemagne, d'ailleurs, se sent assez forte pour se passer de l'alliance italienne. Mais la France peut-être en aurait besoin, et peut-être Nice et la Savoie en seraient-elles le prix. Alors l'Italie et l'Allemagne auraient à se demander quelles combinaisons donneraient aux Italiens le plus de chance de reconquérir leurs provinces perdues. Quant à la folie d'attaquer toute seule la France, nul homme raisonnable ne supposera que le gouvernement italien puisse la commettre.

On écrit de Ouargla, à la date du 12 avril, à l'Indépendance de Constantinople :

Dans une dernière lettre, je vous ai promis de vous informer de la rentrée à Ouargla du ghazou chargé de poursuivre le chef Bou Choucha. Je m'empresse de vous annoncer la bonne nouvelle et celle de la prise de ce pirate du désert. C'est le 29 mars, après 26 jours de marches pénibles et de privations inouïes, que le frère de l'agha, après avoir essayé un combat meurtrier où il a eu bon nombre d'hommes blessés et tués, est parvenu à s'emparer de Bou Choucha, blessé dans la lutte. Le chef est actuellement à Ouargla depuis avant-hier ; il a été immédiatement mis aux fers et est l'objet d'une surveillance sévère. Vous pouvez donc espérer voir arriver prochainement dans vos murs ce farouche brigand, sur la tête duquel pèsent la plupart des crimes commis au pillage de Tuggurt, en 1871. Saïd ben Dris, qui s'est si vaillamment conduit dans cette poursuite, me raconte que la route suivie pour atteindre Bou Choucha était jonchée de

cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants, encore revêtus de leurs vêtements et intacts, au point que l'on pouvait les croire endormis; il était facile de les reconnaître et de se convaincre que ces gens étaient de ceux qui appartiennent à la tribu des Ouled-Mokran, et qui, poursuivis par le général Lacroix à la suite de l'insurrection étaient allés chercher un refuge dans ces parages inconnus. Ils y ont sans doute été abandonnés par leur guide et sont morts de soif et de misère. Il esuy en effet, à remarquer que, sur la route suivie par Si Saïd, l'eau est si rare, qu'au dire de Bou-Choucha lui-même, il était impossible à un ghazou d'arriver jusqu'à lui en assez grand nombre pour le combattre. Aussi se croyait-il tout à fait en sûreté.

Cette capture débarrasse le désert d'un de ses hôtes les plus dangereux, et rend la sécurité à ces parages et aux caravanes qui les fréquentent.

On écrit de Paris à la *Presse*, de Vienne :

Jusqu'ici, M. le chevalier Nigra ne s'était pas prononcé sur l'affaire Piccon, l'occasion ne s'en étant pas offerte; personne, en effet, dans les régions gouvernementales, n'avait eu la pensée que le gouvernement italien pût avoir la moindre part aux manifestations des « Italiannissimes » de Nice. Néanmoins, pour écarter tout soupçon et prévenir les insinuations de quelques feuilles mal disposées pour l'Italie, M. Nigra a communiqué hier à M. Decazes une lettre de M. Visconti-Venosta, dans laquelle sont exprimés les sentiments pénibles que de semblables manifestations éveillent en Italie, et où le ministre italien ajoute que les séparatistes se trompent grandement s'ils croient que leurs paroles pourraient trouver le moindre écho dans la péninsule et que le gouvernement du roi les propagera par la voie de ses organes officiels. M. Decazes a répondu à M. Nigra que la déclaration qui lui était faite était tout à fait superflue, et la conversation s'est terminée par les assurances les plus amicales de part et d'autre.

Nos malheurs nous donneront-ils, nous ne disons pas de la sagesse, nous ne sommes pas si ambitieux, mais un peu de grossière prudence ? — Hélas ! il faut bien en douter lorsqu'on voit avec quel fanatisme frivole, quelle légèreté outrecuidante, et même avec quel mépris de la justice et de la vérité, nos journaux légitimistes et ultramontains poursuivent leur campagne contre l'Italie. Certes, nous n'avons jusqu'ici aucune raison de faire le procès à l'Italie, dont le roi, les récentes révélations du *Times* nous l'ont prouvé, est honnête, fidèle aux engagements et ami de la France.

Mais on dirait que nos ultramontains, par leurs attitudes répétées, ont fait la gageure de nous faire un ennemi d'un allié naturel, et de jeter à toute force l'Italie dans les bras de la Prusse. Ce ne sont qu'injures et menaces. Que si le sentiment de l'intérêt de la patrie ne les arrête pas, au moins faudrait-il respecter un peu la vérité, cette vérité vulgaire que tout le monde peut vérifier. On est chaque jour confondu de la manière dont on écrit l'histoire dans le parti légitimiste et ultramontain. Si on en croit celui-ci, la persécution régnait en Italie aussi bien qu'en Prusse; le despotisme révolutionnaire trône à Rome, et l'épithète de Néron moderne est faible pour Victor-Emmanuel.

Mais ceux qui ne sont pas absolument aveuglés par la passion et qui ont simplement des yeux pour voir, sont ensuite tout étonnés du contraste entre ces déclamations et les faits, et se prennent même à envier singulièrement pour leur pays ce prétendu despotisme. Plût à Dieu que nous puissions en ce moment en France jouir des mêmes libertés politiques dont on juit en Italie.

L'avouons-nous, nous serions même moins exigeants, et nous n'irions pas jusqu'à demander que l'on supportât que des étrangers vinssent prêcher

chez nous la guerre contre nous. Tel est, paraît-il, le despotisme qui écrase Rome, que tout royaume, dans une réception publique solennelle, un étranger, mandataire du comité des pèlerinages, a pu dire qu'il parlait « au nom de quarante mille pèlerins français, » tous « prêts à verser leur sang pour la délivrance de Pie IX » c'est-à-dire à relever, malgré le vœu de l'Italie, le trône temporel du pontife. Le pays où on tolère de semblables manifestations n'est décidément pas sous un régime bien cruel, et malgré toute notre tolérance naturelle, nous ne nous sentirions pas disposés à souffrir qu'un italien vint à Nice, appelé par M. Piccon, et déclarât dans une réception solennelle « qu'il « parle au nom de quarante mille Italiens prêts à verser leur sang pour la « délivrance de Nice. »

Mais que dire de cette prétention de parler au nom des Français, comme si ces personnes représentaient autre chose que la plus infime minorité d'entre nous, comme si elles avaient seulement autorité pour parler au nom de ceux que la seule dévotion, et parfois même la simple curiosité, ont poussés à ces bruyants pèlerinages qui, nous assure-t-on, vont recommencer de plus belle.

Cet incident si pénible aura eu du moins son bon côté. Il nous permet de juger qu'à Rome on jouit d'une liberté qu'on ne trouverait probablement dans aucun autre lieu du monde. Il nous montre aussi le but politique qu'ont poursuivi, en réalité, les organisateurs des pèlerinages, et le cas qu'il faut faire des allégations des défenseurs zélés qui criaient à la calomnie, et soutenaient que les pèlerinages n'étaient organisés que pour la plus grande perfection morale des pèlerins.

De grands efforts ont été faits, ces derniers temps, par les journaux de droite, pour se convaincre mutuellement de l'intérêt puissant qu'auraient les conservateurs à marcher unis, dans la campagne parlementaire qui va s'ouvrir. Mais, comme il arrive souvent, ces prédications intéressées n'ont abouti qu'à raviver les dissensions, et — à force de parler conciliation — légitimistes et orléanistes en sont venus bien vite à se contredire et à se quereller.

« Constitutions », s'écriait le *Journal de Paris*, c'est le seul moyen de barrer la route à la révolution; « la dissolution ne deviendrait inévitable et imminente, en effet, que si la Chambre se refusait à organiser le pouvoir du maréchal MacMahon ». A qui l'Union a répondu que la dissolution n'est pas à craindre en ce moment; car cette dissolution ne peut avoir lieu que si un groupe de la majorité actuelle s'unissait à la gauche pour la réclamer, et « nous ne craignons pas d'affirmer, ajoutait l'organe de M. le comte de Chambord, qu'avant le vote de la loi électorale, ce ne seront pas les amis du *Journal de Paris* qui oseraient poser ce dilemme : Septennat ou dissolution. »

Donc, suivant la feuille légitimiste, il n'y a point encore péril en la demeure, et si l'on tient au salut de la France aussi bien qu'à celui de l'Assemblée, menacée de mort prochaine par un confrère chagrin, le moyen le plus sûr est de « repousser toute organisation du septennat. »

Nous ne nous préoccupons guère de savoir comment pourraient s'y prendre les députés de l'extrême droite, pour faire sortir d'aussi grands résultats de cette résistance acharnée aux sentiments

du pays, que leur conseille l'organe le plus autorisé de la presse royaliste. Mais un nombre des affirmations dogmatiques de l'Union, il en est une, sur la signification de laquelle nous éprouvons quelque regret de ne pas être plus complètement éclairés.

Il va de soi — et nous avons à peine besoin de signaler un phénomène si naturel — que, la passe terminée, chacun des combattants triomphe, avec le plus de fracas possible, de la faiblesse des arguments de son adversaire. Or, dans un de ces moments d'oubli, qu'explique l'ivresse du succès, l'Union a laissé paraître une singulière prétention :

La durée des pouvoirs du maréchal, dit-elle, sera celle de la majorité de droite : telle est la vérité politique qu'il appartient aux royalistes de mettre en pleine lumière et dont ils doivent tirer d'utiles enseignements dans la session qui va s'ouvrir.

Nous savions déjà, à n'en pas douter, que l'attitude de la droite pouvait exercer une influence décisive sur le sort du ministère. L'Union, comme l'*Univers*, comme la *Gazette de France* sont, depuis beau temps déjà, d'accord pour prédire que, si M. le duc de Broglie s'avise d'être fidèle à la parole donnée, il ne pourra conserver son portefeuille, les intrançaisants de droite étant résolus à voter avec les adversaires du cabinet.

Mais l'Union pense-t-elle que, cette éventualité venant à se réaliser, l'illustré chef du pouvoir exécutif se retirerait avec son ministère ? Le président de la République s'est expliqué, ce nous semble, à cet égard, de façon à dissiper tous les doutes.

La feuille légitimiste se préoccupe-t-elle simplement de la composition de la prochaine assemblée, où dominera certainement l'élément républicain, et veut-elle insinuer que, forcément alors, le maréchal serait renversé ou contraint de donner sa démission ? Mais alors pourquoi jeter la pierre au septennat « conservateur » de M. de Broglie ? Singulière logique, on en conviendra.

En déclarant que « la durée des pouvoirs du maréchal est liée à l'existence de la majorité actuelle », l'Union ne s'aperçoit-elle donc pas qu'elle prête au président ses propres passions ?

Prétendre que la prochaine assemblée sera « révolutionnaire », c'est calomnier le pays; mais insinuer que le maréchal ne saurait se passer, pour gouverner, des amis de MM. Vuillot et de Lupé, c'est mettre en doute son patriotisme, et outrager le bon sens.

LE DISCOURS DE M. DUCLERCO

Nous publions le texte complet du discours prononcé par M. Duclercq dans la dernière réunion de la gauche républicaine.

Messieurs, Mon excuse d'être ici c'est que vous l'avez voulu. Ni mon goût, ni mes habitudes d'esprit, ni mes aptitudes, peut-être, ne m'appelaient à cette fonction difficile de président à vos débats, de diriger, et pour mieux dire, de conseiller votre politique. Je ne vous dissimulerai pas que j'en avais peur. Éloigné pendant vingt ans et plus des affaires publiques, la tribune, quand je l'ai revue, m'a inspiré un sentiment de respect que je n'ai pas encore pu dominer. Que j'y parviennais ou non, j'aurais grand besoin de secours et je compte sur celui des maîtres qui ont successivement illustré cette place, hier encore si brillamment occupée.

Plus que jamais, d'ailleurs, le concours de toutes nos forces est nécessaire. Vous sentez tous, comme moi, ce que le moment présent

paille rond. Elle entra la première dans la salle, et fut droit à son père qu'elle embrassa, sans remarquer la présence d'un tiers.

À l'étudier de près, on l'eût peut-être trouvée plus pâle que de coutume; ses yeux un peu cernés semblaient avoir pleuré. Le père et la mère en avaient fait la remarque, le matin, mais la responsabilité en était restée à cette commode migraine qui les endosse toutes.

Claude se laissa mettre un baiser sur chaque joue, après quoi il prit sa fille par le menton et la tourna doucement du côté où se trouvait Guillaume :

— Regarde donc un peu ce grand garçon, dit-il en riant, le reconnais-tu ?

De pâle qu'elle était, Modeste devint pourpre.

— Si je reconnais Guillaume, cher père ? répondit-elle en surmontant de son mieux l'embarras qui lui causait une rencontre à laquelle elle n'était pas préparée; comment peux-tu me faire une pareille question ?

Puis, sans même remarquer la métamorphose du jeune homme, elle lui tendit tranquillement la main.

Cet accueil assez froid ne surprit pas Guillaume; il s'y attendait. Aussi alla-t-il, sans trouble apparent, au devant de la petite main tendue vers la sienne.

Marguerite eut plus d'effusion; elle accueillit en véritable mère le fils de sa voisine.

Modeste, remontée chez elle, sous le prétexte d'ôter son chapeau et sa mantille, ne se pressait pas de descendre. Elle s'était agenouillée devant une petite statue de la Vierge et pleurait à chaudes larmes.

Claude, lui, était franchement heureux.

— J'ai envoyé un exprès à Christian, dit-il à sa femme; je le demande au plus vite sans lui dire pourquoi; il aura le plaisir de la surprise... Fais-nous un bon dîner, je veux que nous fissions la réunion de nos trois enfants.

(La suite à demain.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 13 Mai 1874. 32

LE ROMAN

D'UNE

PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

Qu'éût-il fait, les yeux ouverts, impatient et comptant les secondes, dans un lit d'hôtel ? La nuit était superbe; en partant tout de suite, à pied, le sac sur le dos, il arriverait au petit jour, et ce serait toujours quelques heures de gagnées.

Lorsqu'il aperçut l'humble clocher de Chamblay, toutes les joies du souvenir chantaient dans son cœur, des larmes d'attendrissement lui venaient au cœur. La vivait tous ceux qu'il aimait. Quelle douce surprise il allait leur faire ! Et Modeste ! comme il allait la trouver chargée, grande, embellie... non, pas embellie, c'était impossible. Ah ! l'heureux homme que faisait Guillaume !

Pour gagner le toit paternel, il fallait en quelque sorte côtoyer la ferme; il ne l'eût pas fallu, elle aurait été à l'autre bout du village, que le jeune homme se serait arrangé de façon à la mettre sur son chemin.

La lune enveloppait d'une blanche lumière la façade de la maison de Claude, en piquant, ca et là, dans les rameaux de leurs grimpantes qui couronnaient sa toiture, des rayons argentés.

Tout à coup, Guillaume s'arrêta, le regard attiré, rivé sur un groupe, informé d'abord, mais dont, à mesure qu'il regardait, chaque détail devenait plus précis.

Modeste, dans une attitude pleine d'abandon et de grâce, était assise de biais, le dos au mur, sur l'appui de sa fenêtre. Près d'elle, à demi caché par les ceps de vigne qui encaadraient la croisée, se dessinait vaguement une forme humaine.

Guillaume se rapprocha autant que possible de la haie de clôture, et alors, dans cet impitoyable silence qui, en pleine campagne, donne aux heures nocturnes tant de grandeur et de poésie, s'éleva, imperceptible d'abord, puis un peu plus distinct, le chuchotement de deux voix :

— Puisse l'echelle se fit visible, puis la silhouette du jeune baron s'accusa nettement, et le malheureux Guillaume ne put plus douter.

— Christian ! murmura-t-il en se rejetant en arrière, Christian !

Il tomba affaissé contre un arbre, sans pensée, sans haleine, anéanti. Il ne sentait plus que le sol sous ses pieds, il roulait inconscient de sa chute dans un abîme de souffrance et de désespoir.

Ah ! que Dieu eût été plus clément s'il l'avait puni d'un coup de foudre !

La première inspiration de Guillaume, en revenant à lui, fut de franchir la haie et d'aller demander à Christian raison de son bonheur. La seconde, la meilleure, celle qu'il eût la force et la raison de suivre, fut de fuir au plus vite.

Soulement, dans sa fuite, il heurta violemment le cheval de Christian, attaché à un arbre, et que, dans son trouble, il n'avait pas vu. Le cheval hennit et se cabra; Mouton se

mit de la partie. Tranquille, réveillé en sursaut, ouvrit une lucarne de l'écurie... Christian n'eût que le temps d'en jamber la fenêtre et de tirer à lui l'échelle qui pouvait le trahir.

Guillaume ne marchait pas; la terre ne le portait plus; l'œil noyé de larmes, l'esprit perdu, la tête en feu, il allait droit devant lui, se cognant aux arbres et aux taillis, trébuchant dans les ravins, s'enfonçant dans les mares d'eau.

Quand le jour vint à poindre, il s'aperçut qu'il était dans les bois, à une portée de fusil du château de Bussières. Il tomba au pied d'un arbre, le front dans les mains, la poitrine gonflée, fou de douleur, cherchant une ligne de conduite, un parti à prendre, et ne trouvant rien.

Tout le monde a éprouvé cela : il y a de certaines réalités, monstrueuses et presque impossibles, auxquelles on finit par ne plus croire à mesure qu'elles s'éloignent de nous. L'hallucination n'est-elle pas une chose démontrée et incontestée ? D'où venait-il donc ? Comment était-il là ? Avait-il seulement été à Chamblay ?

Le doute commençait à s'emparer sérieusement de son esprit, lorsque le galop d'un cheval attira son attention; il n'eût que le temps de se jeter dans un fourré, et vit passer, à quelques pas de lui, Christian qui rentrait au château.

C'était le coup de grâce.

Du reste cela valait encore mieux que cette fièvre de l'incertitude où se perdait sa raison.

Guillaume eut alors un accès de vaillance, il regarda face à face le passé, puis l'avenir.

Le passé, c'était la misère et l'humiliation, sans merci harcelant les Franchoux; ses frères mendiant sur les routes; leur vie à tous, y compris la sienne, était faite des bienfaits d'autrui... N'étaient-ce pas là de beaux titres, de glorieuses annales, pour oser disputer le

cœur d'une jeune fille au baron de Bussières. L'avenir... depuis qu'il avait vécu à Paris, la situation d'un pauvre instituteur de village n'avait plus, à ses yeux, le même prestige qu'autrefois.

Ensuite, selon toutes les apparences, non-simplement Christian aimait Modeste, mais Modeste aimait aussi Christian; et alors, à quoi bon lutter ? Il n'avait pas même le droit de se plaindre; M^{me} Franchoux ne lui avait rien promis, et, quant au jeune baron, il ignorait sans doute encore, à l'heure qu'il était, les folles espérances conçues par son frère de lait.

L'honnête garçon se disait cela, et bien d'autres choses encore; il accusait le sort, mais il était le premier à justifier ceux qui causaient involontairement son malheur. Toutefois, il fremissait rien qu'à la pensée de se retrouver en face de Christian, et de recevoir, comme par le passé, les témoignages de son affection.

Que lui restait-il à faire ? Quitter le pays ? ne revoir personne ? emporter bien loin, n'importe où, sa misère et son désespoir ? Ah ! que ne le pouvait-il ! Mais est-ce qu'il appartenait ? Est-ce qu'il n'était pas lié à Claude par le bienfait de cette instruction si vaillamment et si péniblement acquise, et devenue tout à coup, pour lui, une lourde chaîne qui le clouait à Chamblay ?

— Allons, se dit Guillaume en reprenant son bâton de voyage, le devoir d'abord, puis à la volonté de Dieu !

Et, l'œil sec, le pas affermi, le visage gai en apparence, mais la mort dans l'âme, il fut embrasser les siens.

Le fils de Gervaise, peut-être l'avons-nous déjà dit, était grand, robuste et bien bâti. Tels ont dû être ces Normands qui firent la conquête de l'Angleterre, en 1066. C'était la douceur dans la force, le calme dans l'énergie; ses grands yeux noirs seuls, à de certains éclairs, trahissaient l'ardeur du foyer.

À sa mise était simple et convenable; il n'y avait rien d'emprunté dans son attitude, ni

nombre des organes de la presse lyonnaise — il y a juste trois ans — il a vu naître le Petit Lyonnais, puis Lyon-Républicain (qui est pour ainsi dire mort-né après 18 numéros d'existence) et tout récemment Lyon-Théâtre et Lyon-Journal; maintenant Lyon-Artiste qui annonce son apparition pour dimanche 17 mai. Si le nouveau venu justifie son titre, nous lui prédisons volontiers le succès, car il y a place encore au soleil pour une publication de ce genre à Lyon.

Cette similitude de titres peut faire supposer à beaucoup de gens qu'il doit résulter une certaine confusion dans le service des correspondances et de fréquentes erreurs à l'égard des destinataires. Il n'en est rien; elles sont, au contraire, très-rares. En parlant ainsi, — il est à peine besoin de le faire remarquer, — nous ne savrions mieux faire l'éloge de notre administration des postes et de ses nombreux et intelligents employés.

On annonce que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a résolu d'organiser dans toutes les gares une exposition permanente des principaux produits agricoles et industriels de la région à laquelle ces gares appartiennent. C'est dans les vestibules et dans les salles d'attente que ces expositions auraient lieu. Déjà, pour ce qui touche les produits alimentaires, quelques buffets ont été réalisés des fortunes en débitant aux voyageurs, ici des viandes, là des pâtés, ailleurs des pâtisseries, qui sont en renom dans la contrée. Mais les expositions dans les gares d'attente seront toujours plus à portée de la masse des voyageurs, par la raison que les neuf dixièmes ne vont pas aux buffets.

D'ailleurs, il y a des produits industriels non alimentaires qui, mis en vente dans les salles d'attente, peuvent y trouver d'abondants débouchés.

Nous espérons que le succès de la tentative que fait la Compagnie d'Orléans décidera les autres Compagnies à l'imiter.

Hier, à la Chambre des appels correctionnels, comparaissent deux déerteurs étrangers, l'un Davaurois, l'autre Italien.

Le premier, Hermann, né à Aushourg, avait quitté un régiment allemand, s'était réfugié en Suisse, et était venu de Berne à Genève, puis à Collonges (Ain), où il avait été arrêté sans ressources; sans papiers. Son intention était, à ce qu'il dit, de se faire incorporer dans la légion étrangère.

Le tribunal correctionnel de Gex, faute de renseignements sur son identité, l'a condamné à quinze jours de prison comme vagabond. La peine lui avait paru trop sévère et il avait interjeté appel. Cet appel n'a abouti qu'à prolonger sa détention; car il a été rejeté. Le second appellant est un déserteur italien, ce même Mostraco qui fut arrêté sur la place Bellecour, le dimanche 12 avril, près du kiosque de la musique, au moment où il extrayait délicatement de la poche d'un chef d'institution, un porte-cigares en argent et un portefeuille qui glissait dans la poche d'un de ses complices.

Mostraco, garçon d'hôtel et de café, serait venu de Turin à Genève à la suite d'une compatriote qu'il aimait et l'aurait bienôt laissée sur le pavé de Genève, pour retourner en Italie. Lui l'aurait suivie de nouveau à Turin; mais, recherché par le gouvernement de son pays, il serait parti pour Lyon, où, deux heures après son arrivée, il commettait avec une adresse extrême le vol à la tire que nous avons raconté.

Mostraco a appelé du jugement qui le condamnait à un an et un jour de prison. Cette fois, il n'a plus besoin d'un interprète qui traduise les demandes du président de la cour et transmette ses réponses. Il comprend et parle suffisamment le Français.

La cour a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Lyon.

Nous avons rapporté les condamnations sévères prononcées contre cinq jeunes gens de la commune de Longessaigne qui avaient pénétré, à une heure avancée de la soirée, dans la maison d'un habitant de cette commune, pendant son absence, et y avaient commis, avec sa domestique, en présence de ses deux jeunes enfants, des actes d'immoralité. Un seul des cinq Guerpillon a interjeté appel, et la Cour y faisant droit, a réduit sa peine à un mois de prison. Elle l'en a outre déchargé de la solidarité des dépens, dont il n'aura à payer que la part qui lui incombe, plus les dépens de l'appel.

Les baigneurs commencent à arriver dans nos stations thermales. La Gazette du peuple dit que la première liste officielle des étrangers arrivés à Aix-les-Bains, du 15 avril au 3 mai 1874, en porte le nombre à 434.

Miss Millie Christine, la femme double que nous possédions naguère à Lyon, a failli devenir la proie des flammes au cirque de Tours: « A son entrée en scène, dit l'Union Libérale, le phénomène vivant et chantant a héralté de sa jupe une des rangées de bancs de gaz qui longeaient l'estrade, et la flamme, trouvant un aliment facile dans les dentelles qui décoraient l'étre à la double pensée, a promptement parcouru le tour de sa jupe.

« En une seconde, et avant même que nos pompiers aient eu le temps de se lever de leur banc, les mains agiles des écuycrs avaient comprimé l'effet du terrible élément.

« Ajoutons que ce léger incident n'a nullement décontenancé miss Millie-Christine, qui a ensuite doublement chanté et quadruplement valsé, à la grande satisfaction des spectateurs.

VOLONTARIAT D'UN AN. — Le 20 avril, M. C. Fleury, directeur de l'Ecole de commerce, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106, a ouvert des cours préparatoires pour les examens du volontariat d'un an, avec le concours de professeurs spéciaux.

Ces cours auront lieu, tous les soirs, de huit à dix heures.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL N° 1628 — 9 Mai 1874 Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un oiseau de proie parisien, nouvelle par Mme Nelly Lieutier (suite). — Salon de 1874 (I). — Nos gravures: La Lion de Belfort; — Les événements d'Espagne; — Le cours de la Seine, voyage en bateau-mouche; Tableaux reproduits par l'Illustration; — L'exposition d'une torpille. — Le Printemps, d'après le tableau de M. A. Cot. — Courrier du Sport. — Les chemins de fer de la Vendée. — Revue financière de la semaine. — Promenade au Salon de 1874, par Bertall. — Faits divers. — La jeune fille aux mains jointes, d'après Greuze.

Gravures: Le lion de Belfort; projet de monument commémoratif de la défense de Belfort pendant la guerre. — Les événements d'Espagne: débarquement de contrebande de guerre sur les côtes de Biscaie. — Les rives de la Seine. — En Forêt, tableau de M. Van Marcke. — Le Printemps, d'après le tableau de M. Cot. — Cherbourg: expériences faites dans la rade sur l'exploitation des grosses torpilles destinées à la défense des côtes. — Promenade au Salon de 1874, par Bertall (12 sujets). — La jeune fille aux mains jointes, d'après Greuze. — Echecs. — Rébus.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du lundi 11 mai 1874

PRÉSIDENCE DE M. VERNE DE BACHELARD.

Toute l'audience a été consacrée à une affaire de banqueroute frauduleuse.

Voici comment l'acte d'accusation expose les faits reprochés aux deux accusés: Pierre Parraze et Marie Colombier, femme Journet.

Il y a deux ans environ, un nommé Parraze vint s'établir à Lyon, Grande-Rue-Saint-Clair, n° 159, marchand de fromages en gros et marchand de roquerie et de détail.

Il vivait maritalement avec une nommée Colombier (Adèle), femme Journet, qu'il faisait passer pour sa femme.

Celle-ci prenait une part active au commerce, recevait des fonds et payait pour le compte de Parraze.

Le commerce des inculpés paraissait prospérer, et ils jouissaient d'un certain crédit.

Aux dates des 13 juin et 25 août 1873, M. Dumoulin, négociant à Lyon, en relations d'affaires avec Parraze, avait vendu à ce dernier des tissus pour une somme importante.

L'accusé avait payé qu'un à-compte et restait débiteur de M. Dumoulin pour une somme de 3,884 fr.

Le 9 octobre 1873, M. Ferbert, négociant à Lyon, avait chargé Parraze de lui expédier des fromages et lui avait remis une somme de 4,000 francs.

Ferbert était lui-même à cette époque débiteur de Parraze et comptait sur lui, l'inculpé, pour lui rembourser ce qu'il devait à son tour. L'inculpé avait encore quelques autres dettes et devait, notamment, 680 fr. au sieur Vedrine, dont il était locataire.

Telle était la situation de Parraze, lorsque, vers la fin de novembre 1873, il quitta brusquement Lyon et ne reparut plus.

Avant son départ, il y avait des marchandises dans son magasin. Après sa fuite, elles avaient disparu et le sieur Vedrine constata en outre que la femme Colombier brûlait la correspondance, les factures et les lettres.

Les créanciers de Parraze fort inquiétés de leurs créances firent des recherches et apprirent bientôt que leur débiteur était à Genève. Le sieur Vedrine, et le sieur Brochier, employé de Ferbert, partaient aussitôt pour cette ville.

Une plainte fut portée à la police et Parraze fut arrêté. Il a été déclaré en faillite par jugement du 12 décembre 1873.

Après l'arrestation de Parraze, la femme Colombier se rendit chez M. G..., avoué à la cour d'appel de Lyon, et lui remit une somme de 7,700 francs, en la priant de s'entendre avec les créanciers de Parraze pour le faire consentir à retirer son nom de la faillite déclarée. M. G... n'avait pas d'autre but que d'obtenir la mise en liberté de l'inculpé et de lui donner les moyens de fuir. On n'avait jamais sérieusement voulu désintéresser les créanciers, et bientôt les fonds furent retirés de l'étude de M. G...

La provenance d'une somme aussi considérable paraissait fort suspecte. Les recherches de l'ins-truction à ce sujet eurent un plein succès et démontrèrent clairement que Parraze avait détourné son actif avec l'aide de sa concubine, la femme Colombier. Celle-ci prétendait que 2,000 fr. lui avaient été prêtés par une demoiselle Peysson, et 3,000 fr. par une demoiselle Pulliot. Le reste de la somme complétant les 7,700 fr. était le fruit de ses économies.

Or, les deux prétendues prêteuses étaient pucelles de bonnes et on ne leur connaissait aucune fortune. Elles finirent par avouer à M. le juge d'instruction que sur les instances de la femme Colombier, elles avaient consenti à dire qu'elles lui avaient prêtés cet argent.

En réalité, cette somme de 7,700 fr. n'est qu'une partie des bénéfices réalisés dans le commerce de l'inculpé. Du reste, le détournement de l'actif est démontré jusqu'à l'évidence. Après son arrestation, Parraze écrivait à la femme Colombier « de ne pas sortir de l'argent de la banque sans son avis ».

Les deux inculpés protestent de leur innocence. Parraze prétend que son arrestation seule l'a empêché de payer ses créanciers, en le mettant dans l'impossibilité de rejoindre un nommé Argout.

Il prétend qu'il l'avait chargé de vendre des marchandises et de lui remettre le produit des ventes, et qu'Argout avait profité de l'arrestation de l'inculpé pour se débarrasser à vil prix de toutes les marchandises et pour garder les fonds. Le prétendu Argout n'a jamais pu être retrouvé, et, selon toute vraisemblance, Argout est un être imaginaire, dont l'existence a été inventée par Parraze, pour décharger sa responsabilité. Cette allé-gation n'explique d'ailleurs ni sa fuite à Genève, ni la destruction de ses livres.

La femme Colombier, après les aveux des nommées Peysson et Pulliot, a soutenu que la somme de 7,700 francs lui appartenait. Elle-même a démontré ce qu'il fallait penser de cette prétention, puisqu'elle avait inventé les créances des nommées Peysson et Pulliot.

M. d'Alverny, substitut du procureur général, soutient l'accusation.

M. Minard présente la défense de Parraze; M. Lançon, celle de la femme Journet.

Le verdict est affirmatif en ce qui concerne Parraze et n'admet pas de circonstances atténuantes, il est négatif en ce qui concerne la femme Journet.

Parraze est condamné à cinq ans de travaux forcés, et la femme Journet, acquittée, est mise en liberté.

Société d'horticulture pratique du Rhône.

Séance du 11 avril 1874.

PRÉSIDENCE DE M. BIED-CHARRETON

Après le dépouillement de la correspondance et la réception de nouveaux membres, l'assemblée examine l'exposition installée sur le bureau.

Parmi les légumes, on remarque les vastes épinards de M. Bouchardat jeune; la courge musquée du Canada, de M. Montias, variétés hors ligne; les dents de lion, de grandes dimensions, apportées par M. Rivoire, et qui font regretter que la culture de cette plante ne soit pas plus répandue à Lyon.

Parmi les fruits, la poire doyenê Bizer, beau fruit très-sucré et très-parfumé; une poire de semis de M. Gayet.

Parmi les fleurs, les belles plantes grimpanes de M. Liabaud: hémimadonna refulgens et hexacentris myrsinensis et cymbalaria panachée; les oûlets, les capucines, les cyclamens et les pensées de M. Bouchardat jeune; le magnifique oûlet blanc de M. Cruzille; les arbutus fleuris de M. Willermoz: spiræa tenuifolia, lonicerà fragrantissima et akébia quinata.

L'assemblée entend ensuite divers rapports, et notamment celui fait par une commission sur l'état comparé des meilleures variétés de pommes de terre.

Elle nomme ensuite M. Blanchon membre du conseil d'administration.

La lecture et la discussion du programme de l'exposition du 10 septembre occupent les derniers instants de la réunion.

Nouvelles du Matin

PARIS

Correspondance spéciale du Journal de Lyon.

11 mai. Les réunions parlementaires ont commencé hier; mais cette première journée s'est passée

beaucoup plus en conversations qu'en discussions ou en résolutions: les députés des divers groupes se retrouvaient pour la première fois après un mois d'absence et il ne pouvait guère y avoir qu'un échange d'impressions.

La réunion la plus importante a été celle de la gauche républicaine: M. Duclercq, qui présidait en l'absence de M. Jules Simon, malade, a prononcé un discours qui peut passer pour une sorte de programme préliminaire de la gauche, tout au moins comme une indication générale de l'esprit qui anime ce groupe parlementaire à la veille d'une session probablement décisive.

Outre le précis historique qui forme le fond de ce discours et qui conclut à l'impossibilité de tout autre gouvernement que la république, il faut noter l'attitude prise par M. Duclercq, en conséquence, par ses collègues vis-à-vis de la discussion prochaine des lois constitutionnelles: la gauche modérée ne se refuse pas à examiner ces lois; elle est résolue au contraire à y prendre ce qui peut assurer l'avenir du pays dans l'ordre républicain.

Cette sagesse, cette fermeté, cette droiture font un singulier contraste avec les intrigues, les équivoques, parfois les violences dont les ennemis de la république nous donnent, en ce moment même le spectacle.

L'Union républicaine a aussi tenu sa première séance hier après la séance de la gauche républicaine. Vous savez en effet que plusieurs députés partent des deux réunions. On a surtout parlé de la dissolution que la gauche radicale considère comme imminente; on a nommé finalement une commission de dix membres chargée de délibérer souverainement sur le parti à prendre dans toutes les éventualités qui pourront se produire.

La nuance Gambetta est seule représentée dans cette commission où la gauche Ledru-Rollin ne figure que par la présence de M. Barodet, à cheval sur les deux groupes. Ceci vous montre que les indisciplinés de l'affaire Dahirel ne sont pas encore revenus au bercail; si la réconciliation était consommée, le nom de M. Ledru-Rollin serait nécessairement à côté du nom de M. Gambetta.

Quoi qu'il en soit, le besoin d'entente, d'union, d'action commune paraît vivement senti par tous les esprits vraiment raisonnables et politiques de la gauche, et M. Duclercq y a insisté, en terminant son discours, comme sur l'une des nécessités les plus pressantes de la situation.

Le centre gauche s'est réuni aujourd'hui; il n'a pris aucune résolution formelle, sauf celle de soutenir toute proposition qui aurait pour but ou pourrait avoir pour résultat la chute du cabinet de Broglie.

Plusieurs membres, qui reviennent de leurs départements respectifs, ont raconté que dans les révolutions de maires, l'opinion du centre gauche paraissait particulièrement visée par le cabinet. Naturellement ce sont les bonapartistes qui remplacent en ce cas les républicains modérés.

L'attitude et les résolutions des divers groupes de la gauche parlementaire, dont la politique se fait au grand jour de l'opinion; malheureusement la droite, qui est vouée aux combinaisons équivoques, n'aime pas beaucoup en faire part au public.

Ainsi le cercle de l'Union des Réservoirs (droite et centre droit) s'est réuni hier et aujourd'hui, sans qu'on sache trop ce qui s'y est fait.

M. Chesnelong a prononcé dans la seconde de ces séances un grand discours pour faire appel à l'union de tous les groupes conservateurs. Est-ce que la droite et le centre droit auraient véritablement trouvé le terrain d'une action commune, ou faut-il voir dans ce début l'appel obligatoire et banal à des sentiments vagues de conciliation?

Ce dernier point de vue est le plus naturel: le fait seul de la réunion dans le même local de députés de la droite et du centre droit montre qu'on ne pouvait rien décider ni rien dire de sérieux; il faut auparavant que le centre droit et la droite aient arrêté séparément la conduite à tenir vis-à-vis l'un de l'autre.

On dit bien que le vent est à la paix du côté de la majorité parlementaire: les légitimistes sont, disent les organes officieux, beaucoup plus calmes que les journaux de leur parti.

C'est le comte de Chambord lui-même qui aurait arrondi les angles de ses plus fougueux champions, à tel point que M. Laurentie lui-même, se regardant comme désavoué, serait parti hier pour la campagne, ce qui n'a pas empêché de publier le même jour un article des plus intransigeants, l'article du Parthe, contre les duplicités du cabinet.

Plus loin l'Union constate que le gouvernement a cédé sur les points les plus importants aux sommations de la droite: on ne discutera pas les lois constitutionnelles dès la rentrée, et ces lois n'organisent que les pouvoirs personnels du maréchal. Naturellement, l'Union veut quelque chose de plus, c'est-à-dire pas de lois constitutionnelles du tout.

Il paraît en effet certain que le projet de loi sur la Chambre haute ne contiendra rien touchant la transmission du pouvoir exécutif: or, la loi des Trente, appelée quelque fois loi de Broglie, dispose que l'Assemblée ne se séparera pas sans avoir voté une loi réglant cette transmission.

On se demande dès lors si le gouvernement et l'Assemblée peuvent se soustraire à une disposition aussi impérative et si, par conséquent, la transaction imaginée par le duc de Broglie n'est pas à l'avance entachée d'illégalité.

La bataille pourra s'engager aussi dès le premier jour sur le titre de président de la République. On dit bien que le conseil des ministres a décidé de passer ce titre sous silence dans son projet de Chambre haute; mais l'omission sera évidemment relevée et il faudra bien s'expliquer.

Refuser d'insérer dans la loi sur la seconde Chambre ce titre qui est dans la loi du 20 novembre, ce serait bien grave; et, d'autre part, consentir à l'insérer, ce serait provoquer les protestations de la droite.

Les députés bonapartistes se réunissent aujourd'hui même.

Dans l'une de leurs dernières séances ils ont pris connaissance des opinions émises par les anciens préfets de l'empire sur la question du scrutin de liste ou du scrutin d'arrondissement: le scrutin d'arrondissement a été préféré par la grande majorité de la réunion.

Vous remarquerez que le Français annonce déjà une interpellation de la gauche au sujet des mesures récemment prises contre certains membres de l'université. Le Français pousse,

comme vous voyez, aux interpellations étrangères à la politique générale du gouvernement et capables de lui rendre sa majorité réactionnaire habituelle. La gauche est avertie, elle ne tombera pas dans le piège.

L'Officiel a publié hier une série de nominations assez curieuses: d'abord M. de Broglie, fils du ministre et secrétaire d'ambassade, est nommé chevalier de la Légion d'honneur; pour ne pas que cette nomination prête à des accusations de nepotisme, on a eu l'habileté de décorer en même temps M. Rameau, consul, fils du député de Seine-et-Oise, et M. Albert Sorel, attaché aux affaires étrangères; ce dernier raison des services rendus pendant la guerre à Tours et à Bordeaux. Cette balance de rubans rouges est assez adroitement calculée.

Une dépêche de Marseille nous informe que M. de Lesseps vient de débarquer du paquebot de Naples. Il arrivera à Paris mercredi. A la réunion générale des actionnaires de Suez qui doit avoir lieu le 2 juin, il ne sera pris d'autre décision que celle d'une protestation contre l'abus de la force.

DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 11 mai, 10 h. 30, soir. Sur le boulevard, l'emprunt a fait 94.42 1/2; le Turc, 46; l'Extérieur, 19.11/16, demandé. Bourse en clôture, assez ferme.

Paris, 12 mai, 5 h. 20, m. La réunion générale des délégués républicains des cantons de la Nièvre a choisi pour candidat M. Guclin, maire révoqué, conseiller général.

M. Guclin a déclaré qu'il siégerait à la gauche républicaine.

Rome, 11 mai.

On lit dans la Gazette officielle: « Nous sommes autorisés à déclarer que les assertions du Times sur la conversation prêtée à M. de Bismarck et au roi d'Italie est dénuée de tout fondement. »

La Chambre a approuvé la convention monétaire conclue avec la France, la Belgique et la Suisse, ainsi que le traité de commerce conclu avec le Mexique.

Bilbao, 11 mai.

Les carlistes envoient des forces pour bloquer Vittoria; ils menacent l'Ebre. Le général Elio fait construire des tranchées dans les défilés conduisant à Bilbao.

Les carlistes sont démoralisés par suite des nombreuses soumissions qui se font journellement et parmi lesquelles on cite entre autres celle du Cabecilla Balnes.

On croit que les troupes républicaines avanceront prochainement.

Madrid, 11 mai.

La Gaceta annonce que la bande carliste de Solsona a été battue et dispersée à Castresant (?)

Catalogne, 11 mai.

L'Imparcial assure que la crise a éclaté dans le conseil des ministres tenu hier sous la présidence du maréchal Serrano. M. Martos a soutenu la nécessité de continuer le système de conciliation.

Aucun ministre ne le repousse absolument; mais quelques-uns y mettent des restrictions.

Le maréchal Serrano a renvoyé la solution à aujourd'hui.

Le bruit court que le général Zabala serait chargé de la formation d'un cabinet de conciliation.

M. Garcia Ruiz entrerait dans la nouvelle combinaison et M. Martos se retirerait.

Washington, 11 mai.

L'attorney général a décidé de laisser à la législature de l'Etat de l'Arkansas, convoquée spécialement pour le 25 mai, le soin de terminer le conflit des deux rivaux nommés aux fonctions de gouverneur de l'Arkansas.

Les forces armées ont été licenciées, sauf une garde pour les deux gouverneurs.

Si la législation est impuissante à apaiser le conflit, le président Grant jugera en dernier ressort.

M. Brooks, le candidat démocrate, a accepté la décision de l'attorney général; mais le candidat républicain, M. Baxter, a refusé de s'y soumettre. On espère toutefois que la législature de l'Arkansas pourra réunir demain une majorité suffisante pour terminer l'affaire.

Hier, à New-York, le thermomètre Farenheit marquait 94 degrés à l'ombre.

Barcelone, 10 mai.

Saballs, qui était aux bords de Lapreste (Pyrénées-Orientales), est entré en Catalogne le 5, sans attendre l'ordre de don Alphonse. Par suite de l'arrivée inopinée de ce chef, Huguet, qui commandait la province de Gérone, s'est démis de son commandement.

A Prats de Llusanes, les carlistes auraient perdu 500 hommes. Le curé de Galceran y a été tué. C'est le corps qui était sous les ordres de Miret et Auguet qui a le plus souffert.

Les troupes du gouvernement auraient perdu 200 hommes.

A Lalhorjas et à Alforja les miliciens de Reuss ont commis des excès considérables, se sont livrés au vol et ont incendié des maisons; ils ont tiré sur le brigadier Salomama qui commandait la province de Tarragone.

Santander, 10 mai.

Le général Concha a demandé de l'argent et des provisions.

Les forces carlistes menacent la ligne de l'Ebre.

Lequeitio, 7 mai.

Les carlistes qui entourent Bilbao occupent les positions suivantes: Les Biscayens, Alostegui, Castrejana, Arrioguriaga et Galdocana; les Navarrais: Zarmosa, les Castillans, la province d'Alava, et les Guipuzcoans, Durango et ses environs. Tous sont disposés à se battre.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

SOIR. — 5 HEURES.

Paris, 12 mai, 1 h., soir.

On lit dans l'Officiel que le maréchal Mac-Mahon a reçu en audience de congé le cardinal Chigi.

Le conseil de guerre a condamné aux travaux forcés à perpétuité Mekerski, coupable de perquisition et de pillage sous la commune.

Hier a eu lieu un incendie considérable à la Cité ouvrière, rue Crozatier, quartier de la Bastille.

Six ou huit maisons ont été entièrement détruites.

On compte plusieurs victimes; deux cents ménages ouvriers sont sans asile.

Londres, 12 mai.

La Chambre des lords a adopté en seconde lecture le bill réglant les cérémonies du culte de l'Eglise protestante.

New-York, 11 mai.

Les dignes du Mississippi ont été fortement endommagées par l'inondation.

Stuttgart, 11 mai.

L'empereur de Russie est parti hier, allant en Angleterre par la Hollande.

Constantinople, 11 mai.

Le grand-vizir a accordé aux hassounistes jusqu'à jeudi pour donner une réponse définitive sur la récente note vizielle.

Il a consenti à modifier le 3^e article relatif à la nomination des évêques. Les Hassounistes ont télégraphié à Rome, afin de demander des instructions sur les concessions possibles.

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 12 MAI

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0 Français, 5 0/0 Emprunt (1872), 5 0/0 Libéré (1874), 5 0/0 Italien, Banque de France, etc.

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 12 mai 1874

Table with columns: PRÉV. CLÔTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 3 0/0 Français, 5 0/0 Emprunt (1872), 5 0/0 Libéré (1874), etc.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 11 mai

Table with columns: NOMBRE SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ÉTYONNÉ, ITALIE, BRUSSE, etc. Rows include 61 Org., 18 Tram., 46 Grég., etc.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ÉTYONNÉ, ITALIE, BRUSSE, etc. Rows include 6 Org., 4 Tram., 49 Grég., etc.

BalLOTS conditionnés dep. le 1^{er} du mois 1045 pes

BalLOTS pesés depuis le 1^{er} du mois 342 pes

SAINT-ETIENNE, 11 mai

Table with columns: NOMBRE SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ÉTYONNÉ, ITALIE, BRUSSE, etc. Rows include 41 Organsin, 16 Trames, etc.

BALLOTS PESÉS

Table with columns:

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M. NICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, n° 10.
par la voie de folle-enchère, un seul lot, en l'audience publique des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, séant au palais de justice, place de Roanne, de

DIVERSES MAISONS
élévées sur le terrain des hospices civils de Lyon, sises en ladite ville, rue Rabelais, 62, saisies au préjudice de la dame Marie Bouchard, épouse du sieur Gardon.

Etude de M. PIGNATEL, notaire à Lyon, rue Constantine, 13.
VENTE
volontaire, aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère dudit M. Pignatel,
D'UNE MAISON
de construction récente, sise à Lyon, rue des Remparts-d'Alain, numéro 18.

Etude de M. GALLIOT, notaire à Lyon, quai de la Pêcherie, 11.
VENTE
aux enchères publiques en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, et en suite de renvoi, d'une grande et belle
MAISON
en voie de construction, située à Lyon, cours Morand, 45 et 48.

Etude de M. BUGAND, notaire à Lyon, rue d'Algerie, n° 12.
Les créanciers de monsieur Antoine Vidale dit Benjamin, on son vivant négociant, demeurant à Lyon, rue Pizay, n° 4, avec succursale à la Martinique, sont invités à produire leurs titres de créance en l'étude de M. Bugand, notaire, sise rue d'Algerie, n° 12.

VENTE FORCÉE
Le vendredi quinze mai mil huit cent soixante-quatre, à dix heures du matin, sur la place Saint-Paulin, à Lyon, vente aux enchères publiques d'objets saisis, tels que : fourneau, chaises, horloge, tables, commode, secrétaire, glaces, etc.

CHARBONNAGES
D'HERNÉ-BOCKUM
MM. les possesseurs de dix parts sociales et au-dessus sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 23 mai 1874, à midi et demi, à Paris, dans les bureaux de la société, 43, boulevard Haussmann.

Illustration de la Mode
rue de Vernouil, 22, Paris
Paraisant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une coupe grave de modes colorées, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, grandeur d'exécution, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux arts, de nouvelles, de rébus, et enfin de correspondance avec les abonnés.

Etude de M. NICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, n° 10.
VENTE
par la voie de folle-enchère, un seul lot, en l'audience publique des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, séant au palais de justice, place de Roanne, de

DIVERSES MAISONS
élévées sur le terrain des hospices civils de Lyon, sises en ladite ville, rue Rabelais, 62, saisies au préjudice de la dame Marie Bouchard, épouse du sieur Gardon.

Etude de M. PIGNATEL, notaire à Lyon, rue Constantine, 13.
VENTE
volontaire, aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère dudit M. Pignatel,
D'UNE MAISON
de construction récente, sise à Lyon, rue des Remparts-d'Alain, numéro 18.

Etude de M. GALLIOT, notaire à Lyon, quai de la Pêcherie, 11.
VENTE
aux enchères publiques en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, et en suite de renvoi, d'une grande et belle
MAISON
en voie de construction, située à Lyon, cours Morand, 45 et 48.

Etude de M. BUGAND, notaire à Lyon, rue d'Algerie, n° 12.
Les créanciers de monsieur Antoine Vidale dit Benjamin, on son vivant négociant, demeurant à Lyon, rue Pizay, n° 4, avec succursale à la Martinique, sont invités à produire leurs titres de créance en l'étude de M. Bugand, notaire, sise rue d'Algerie, n° 12.

VENTE FORCÉE
Le vendredi quinze mai mil huit cent soixante-quatre, à dix heures du matin, sur la place Saint-Paulin, à Lyon, vente aux enchères publiques d'objets saisis, tels que : fourneau, chaises, horloge, tables, commode, secrétaire, glaces, etc.

CHARBONNAGES
D'HERNÉ-BOCKUM
MM. les possesseurs de dix parts sociales et au-dessus sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 23 mai 1874, à midi et demi, à Paris, dans les bureaux de la société, 43, boulevard Haussmann.

Illustration de la Mode
rue de Vernouil, 22, Paris
Paraisant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une coupe grave de modes colorées, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, grandeur d'exécution, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux arts, de nouvelles, de rébus, et enfin de correspondance avec les abonnés.

Etude de M. NICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, n° 10.
VENTE
par la voie de folle-enchère, un seul lot, en l'audience publique des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, séant au palais de justice, place de Roanne, de

DIVERSES MAISONS
élévées sur le terrain des hospices civils de Lyon, sises en ladite ville, rue Rabelais, 62, saisies au préjudice de la dame Marie Bouchard, épouse du sieur Gardon.

Etude de M. PIGNATEL, notaire à Lyon, rue Constantine, 13.
VENTE
volontaire, aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère dudit M. Pignatel,
D'UNE MAISON
de construction récente, sise à Lyon, rue des Remparts-d'Alain, numéro 18.

Etude de M. GALLIOT, notaire à Lyon, quai de la Pêcherie, 11.
VENTE
aux enchères publiques en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, et en suite de renvoi, d'une grande et belle
MAISON
en voie de construction, située à Lyon, cours Morand, 45 et 48.

Etude de M. BUGAND, notaire à Lyon, rue d'Algerie, n° 12.
Les créanciers de monsieur Antoine Vidale dit Benjamin, on son vivant négociant, demeurant à Lyon, rue Pizay, n° 4, avec succursale à la Martinique, sont invités à produire leurs titres de créance en l'étude de M. Bugand, notaire, sise rue d'Algerie, n° 12.

VENTE FORCÉE
Le vendredi quinze mai mil huit cent soixante-quatre, à dix heures du matin, sur la place Saint-Paulin, à Lyon, vente aux enchères publiques d'objets saisis, tels que : fourneau, chaises, horloge, tables, commode, secrétaire, glaces, etc.

CHARBONNAGES
D'HERNÉ-BOCKUM
MM. les possesseurs de dix parts sociales et au-dessus sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 23 mai 1874, à midi et demi, à Paris, dans les bureaux de la société, 43, boulevard Haussmann.

Illustration de la Mode
rue de Vernouil, 22, Paris
Paraisant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une coupe grave de modes colorées, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, grandeur d'exécution, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux arts, de nouvelles, de rébus, et enfin de correspondance avec les abonnés.

Etude de M. NICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, n° 10.
VENTE
par la voie de folle-enchère, un seul lot, en l'audience publique des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, séant au palais de justice, place de Roanne, de

DIVERSES MAISONS
élévées sur le terrain des hospices civils de Lyon, sises en ladite ville, rue Rabelais, 62, saisies au préjudice de la dame Marie Bouchard, épouse du sieur Gardon.

Etude de M. PIGNATEL, notaire à Lyon, rue Constantine, 13.
VENTE
volontaire, aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère dudit M. Pignatel,
D'UNE MAISON
de construction récente, sise à Lyon, rue des Remparts-d'Alain, numéro 18.

Etude de M. GALLIOT, notaire à Lyon, quai de la Pêcherie, 11.
VENTE
aux enchères publiques en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, et en suite de renvoi, d'une grande et belle
MAISON
en voie de construction, située à Lyon, cours Morand, 45 et 48.

Etude de M. BUGAND, notaire à Lyon, rue d'Algerie, n° 12.
Les créanciers de monsieur Antoine Vidale dit Benjamin, on son vivant négociant, demeurant à Lyon, rue Pizay, n° 4, avec succursale à la Martinique, sont invités à produire leurs titres de créance en l'étude de M. Bugand, notaire, sise rue d'Algerie, n° 12.

VENTE FORCÉE
Le vendredi quinze mai mil huit cent soixante-quatre, à dix heures du matin, sur la place Saint-Paulin, à Lyon, vente aux enchères publiques d'objets saisis, tels que : fourneau, chaises, horloge, tables, commode, secrétaire, glaces, etc.

CHARBONNAGES
D'HERNÉ-BOCKUM
MM. les possesseurs de dix parts sociales et au-dessus sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 23 mai 1874, à midi et demi, à Paris, dans les bureaux de la société, 43, boulevard Haussmann.

Illustration de la Mode
rue de Vernouil, 22, Paris
Paraisant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une coupe grave de modes colorées, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, grandeur d'exécution, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux arts, de nouvelles, de rébus, et enfin de correspondance avec les abonnés.

Etude de M. NICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, n° 10.
VENTE
par la voie de folle-enchère, un seul lot, en l'audience publique des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, séant au palais de justice, place de Roanne, de

DIVERSES MAISONS
élévées sur le terrain des hospices civils de Lyon, sises en ladite ville, rue Rabelais, 62, saisies au préjudice de la dame Marie Bouchard, épouse du sieur Gardon.

Etude de M. PIGNATEL, notaire à Lyon, rue Constantine, 13.
VENTE
volontaire, aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère dudit M. Pignatel,
D'UNE MAISON
de construction récente, sise à Lyon, rue des Remparts-d'Alain, numéro 18.

Etude de M. GALLIOT, notaire à Lyon, quai de la Pêcherie, 11.
VENTE
aux enchères publiques en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, et en suite de renvoi, d'une grande et belle
MAISON
en voie de construction, située à Lyon, cours Morand, 45 et 48.

Etude de M. BUGAND, notaire à Lyon, rue d'Algerie, n° 12.
Les créanciers de monsieur Antoine Vidale dit Benjamin, on son vivant négociant, demeurant à Lyon, rue Pizay, n° 4, avec succursale à la Martinique, sont invités à produire leurs titres de créance en l'étude de M. Bugand, notaire, sise rue d'Algerie, n° 12.

VENTE FORCÉE
Le vendredi quinze mai mil huit cent soixante-quatre, à dix heures du matin, sur la place Saint-Paulin, à Lyon, vente aux enchères publiques d'objets saisis, tels que : fourneau, chaises, horloge, tables, commode, secrétaire, glaces, etc.

CHARBONNAGES
D'HERNÉ-BOCKUM
MM. les possesseurs de dix parts sociales et au-dessus sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 23 mai 1874, à midi et demi, à Paris, dans les bureaux de la société, 43, boulevard Haussmann.

Illustration de la Mode
rue de Vernouil, 22, Paris
Paraisant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une coupe grave de modes colorées, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, grandeur d'exécution, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux arts, de nouvelles, de rébus, et enfin de correspondance avec les abonnés.

Etude de M. NICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, n° 10.
VENTE
par la voie de folle-enchère, un seul lot, en l'audience publique des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, séant au palais de justice, place de Roanne, de

DIVERSES MAISONS
élévées sur le terrain des hospices civils de Lyon, sises en ladite ville, rue Rabelais, 62, saisies au préjudice de la dame Marie Bouchard, épouse du sieur Gardon.

Etude de M. PIGNATEL, notaire à Lyon, rue Constantine, 13.
VENTE
volontaire, aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère dudit M. Pignatel,
D'UNE MAISON
de construction récente, sise à Lyon, rue des Remparts-d'Alain, numéro 18.

Etude de M. GALLIOT, notaire à Lyon, quai de la Pêcherie, 11.
VENTE
aux enchères publiques en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, et en suite de renvoi, d'une grande et belle
MAISON
en voie de construction, située à Lyon, cours Morand, 45 et 48.

Etude de M. BUGAND, notaire à Lyon, rue d'Algerie, n° 12.
Les créanciers de monsieur Antoine Vidale dit Benjamin, on son vivant négociant, demeurant à Lyon, rue Pizay, n° 4, avec succursale à la Martinique, sont invités à produire leurs titres de créance en l'étude de M. Bugand, notaire, sise rue d'Algerie, n° 12.

VENTE FORCÉE
Le vendredi quinze mai mil huit cent soixante-quatre, à dix heures du matin, sur la place Saint-Paulin, à Lyon, vente aux enchères publiques d'objets saisis, tels que : fourneau, chaises, horloge, tables, commode, secrétaire, glaces, etc.

CHARBONNAGES
D'HERNÉ-BOCKUM
MM. les possesseurs de dix parts sociales et au-dessus sont convoqués à une assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 23 mai 1874, à midi et demi, à Paris, dans les bureaux de la société, 43, boulevard Haussmann.

Illustration de la Mode
rue de Vernouil, 22, Paris
Paraisant une fois par mois, composé de dix toilettes au moins, d'une coupe grave de modes colorées, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, grandeur d'exécution, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux arts, de nouvelles, de rébus, et enfin de correspondance avec les abonnés.

A VENDRE
dans le canton de Morestel (Isère), jolie Habitation avec Jardin et Clos complanté de vignes. Le tout situé sur une grande route et pouvant parfaitement convenir à un rentier.

UN MÉCANICIEN
de 28 ans désirerait se placer dans une usine pour conduire une machine à vapeur, à Lyon ou dans les environs. Il se chargerait aussi des réparations de machines. Il offre en outre 15 jours d'essai.

ECRITURES, AUTOGRAPHIE,
copies de pièces et de manuscrits. S'adresser au bureau du journal.

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES
ET DES MESSAGERIES NATIONALES
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DEPARTS du Lundi 11 Mai au Lundi 18 Mai 1874
Jeudi 14 Mai midi. Pour Naples, Alexandrie (Bombay) ...

DEPART DE BORDEAUX
Mercredi 20 mai. Sénégal, Brésil et la Plata. Vendredi 5 Juin. Sénégal, Brésil et la Plata.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE
Mercredi 13 mai 5 h. s. Pour Oran et Mostaganem, par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Catane, Tunis, Dellys, Bougie, Djidjelly et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur ou par voilier.

GRAND HOTEL DES BAINS ET CASINO
Café-Restaurant de 1er ordre annexé au CASINO. Ouverts toute l'année. Eau bromo-iodurée très-renommée. — Douches et Bains de tout genre. — Salle d'inhalation. — Même distraction qu'à Monaco.

MARTOURET-LES-BAINS
Vapeurs résineuses thérapeutiques. — Près DIE (Drôme). — 23e année. — 1er fondé. — 8e agrandissement. — Résultats merveilleux contre le Rhumatisme, la Goutte, les Affections catarrhales, Syphilitiques, Maladies de poitrine, nerveuses. — Docteur BENOIT, propriétaire-directeur à Die. — Notice médicale à toute demande. — Ouverture le 1er juin.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU
AGUES OU CHRONIQUES LES PLUS REBELLES
Dont le traitement aurait été infructueux
Guéries radicalement par le ROB-SAVARESI perfectionné

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE
PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGERIE
ET LE LANGUEDOC
Transport des passagers et marchandises à prix réduits

VICTOR HUGO
L'ANNÉE TERRIBLE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE
PAR L. FLAMENG et D. VIERGE
Cette, chez M. G. Gaffard aîné, quai de Bosc, 12.

CHOCOLAT ALGLAVE
à l'Extrait de Viande (b. s. g. d. g.),
nutritif et digestif.
C'est le déjeuner le plus substantiel et par excellence le réparateur de la santé.

CHOCOLAT DU PROGRÈS
GLAND DOUX = CACAO du Progrès de qualité supérieure.
DEJEUNER HYGIÉNIQUE DES ARABES
A Lyon, maison MESSANT-POINT, rue de Lyon, 8, et dans les principales maisons d'épicerie.

M. CHRÉTIEN
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections.

EAU TONIQUE
— ANTIPELLICULAIRE
— BICQUEMARE aîné, chimiste, ROUEN
Active la pousse des cheveux. Empêche leur décoloration. Débarrasse les pellicules.

PAPIERS PEINTS, MAISON BIOLET & GARDE, LYON, 65 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 65 (ANGLE DE LA RUE THOMASSIN)

Table of financial data for BOURSE DE PARIS - Lundi 11 Mai (de midi à 3 h. 1/2). Columns include RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various bond and stock prices.

Table of financial data for BOURSE DE LYON - Mardi 12 Mai (de 11 heures à midi 1/2). Columns include RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various bond and stock prices.

BULLETIN FINANCIER
Le marché continue à supporter assez bien la période de calme et d'inaction que nous traversons et dans laquelle nous resterons vraisemblablement quelques jours encore.